



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 712-20-2018

AVIS PUBLIC est donné que :

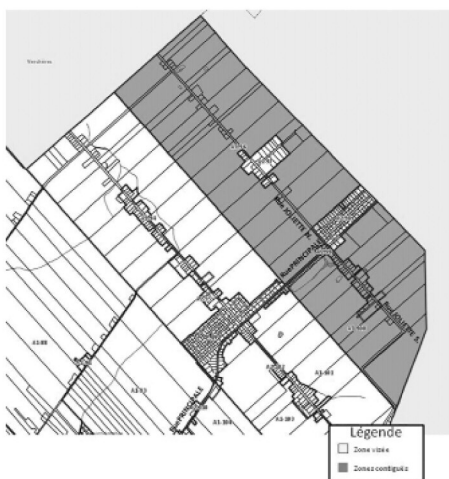
1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 mars 2018, le conseil municipal a adopté le Premier projet de règlement 712-20-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires ».

Cette modification a pour objectif de permettre certains travaux de rénovation pour les maisons mobiles et unimodulaires.

L'article 2 du projet de règlement vise les zones suivantes :

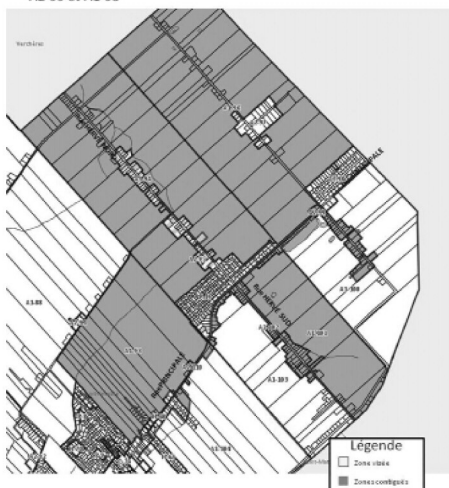
Zone visée : A2-98

Zones contiguës : A1-96, A2-99, P-18 et A1-100



Zone visée : A2-95

Zones contiguës : A1-94, A1-96, A1-101, A2-102, P-19, A2-110, A2-99 et A1-93



Zone visée : A2-85

Zones contiguës : A4-90, A3-89, A1-87, A1-84, A4-83 et A3-81



L'article 3 du projet de règlement vise l'ensemble du territoire.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 avril 2018 à 18h30 à la salle Simon Lacoste à l'Hôtel de ville, 575, rue Principale, Saint-Amable, Québec. Au cours de cette séance, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière durant les heures régulières de bureau.
4. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Amable le 27 mars 2018.

Geneviève Lauzière, L.L. B.

Greffière et sec.-trés. adj.